

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Environnement - Alpes-de-Haute-Provence

Le mardi 19 janvier 2021

Sécurité à la chasse : l'OFB mobilisé pour faire respecter la réglementation



© Concha Agero / Office français de la biodiversité

Les agents de l'OFB ont organisé récemment une vaste opération de contrôle dans les Alpes-de-Haute-Provence. L'objectif premier de cette action : faire respecter les règles de sécurité à la chasse.

La sécurité à la chasse est un sujet sensible. Au fil des ans, des règles de sécurité strictes ont été mises en place favorisant une pratique de la chasse dans les conditions optimales de sécurité pour les chasseurs et pour les autres utilisateurs de la nature qui fréquentent les mêmes espaces naturels (randonneurs, vététistes, cavaliers...).

Dans le cadre de ses missions, l'Office français de la biodiversité (OFB) assure le contrôle de la sécurité autour de l'activité de chasse. C'est ainsi que le service départemental des Alpes-de-Haute-Provence, renforcé par la Brigade Mobile d'Intervention (BMI), a mené, le week-end du 9 et 10 janvier 2021, une vaste opération de contrôle axée sur cette thématique.

Répression et prévention

Sept inspecteurs de l'environnement ont donc sillonné le département, et notamment les territoires du plateau de Valensole et du contrefort du Lubéron, avec comme principal objectif de contrôler la bonne application des mesures de sécurité par les chasseurs telles que le port obligatoire du gilet fluo, le signalement des zones de chasse, l'interdiction de certains lieux de postes, les consignes de manipulation des armes et le respect de la zone de tir (règle des 30 degrés).

L'opération a permis également de faire de la prévention et de la sensibilisation autour des consignes de sécurité à la chasse auprès des pratiquants rencontrés.

Neuf infractions relevées

Au cours du week-end, les inspecteurs de l'environnement de l'OFB ont relevé neuf infractions dont cinq concernaient la sécurité, avec notamment plusieurs cas de transport d'une arme chargée à bord de véhicule. Les autres infractions constatées concernaient la réglementation chasse comme le transport d'un chamois sans dispositif de marquage mais également une infraction à la police de la pêche en l'occurrence une personne pêchant la truite en période de fermeture.

La pratique de la chasse dans le département des Alpes-de-Haute-Provence est encadrée par le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) dont les nouvelles dispositions, valables pour les six prochaines années, viennent d'être validées par Mme la Préfète en décembre 2020.

Le bilan de ce week-end démontre l'intérêt de ces opérations de contrôle et de sensibilisation et le service départemental des Alpes-de-Haute-Provence a d'ores et déjà prévu d'autres actions similaires.

Note : le bilan annuel des accidents de chasse pour la période 2019-2020 établi par la Fédération nationale de la chasse et l'Office français de la biodiversité est consultable ici : <https://ofb.gouv.fr/actualites/bilan-des-accidents-de-chasse-2019-2020>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer